

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 03 – 07 : ÉLECTION DE LA CAO AD HOC POUR LE JURY DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLE

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Dans le cadre du projet de construction de la salle de spectacle, il vous appartient de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants qui constitueront la Commission d'Appel d'Offres spécifique au projet.

En application des dispositions des articles L1411-5 et L1414-2 et des articles D1411-3 à D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commission d'appel d'offres ad hoc est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics, le Maire ou son représentant, et par 5 membres de conseil municipal élus par celui-ci, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (article D1411-4, 2° et 3° alinéas du CGCT).

L'élection se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la commission (article L2121-21 du CGCT).

Il convient de fixer les modalités de dépôt des listes pour la constitution de cette commission.

Il a été proposé que les listes puissent être déposées jusqu'à la réunion du conseil municipal.

Avant l'enregistrement du dépôt des listes, l'assemblée délibérante a validé le fait de recourir au vote à main levée.

Deux listes ont été proposées.

Liste « UNE DYNAMIQUE DURABLE AVEC Marie-Hélène DES ESGAULX »

- Xavier PARIS
- François-Xavier RAHIER
- André CASTANDET
- Patrick MALVAES
- Chantal DABE
- Evelyne DONZEAUD
- Tony LOURENÇO
- David DELIGEY
- Danièle DUBOURDIEU
- Alain POLI

Liste proposée par "ENFIN MOINS D' IMPÔTS À GUJAN-MESTRAS"

- Jean-Jacques GUIGNIER
- Christiane SIRET

Il est proposé de bien vouloir :

- prendre acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc pour la construction de la salle de spectacle, telle que résultant de la présente élection.

SONT ÉLUS :

- **Xavier PARIS**
- **François-Xavier RAHIER**
- **André CASTANDET**
- **Patrick MALVAES**
- **Chantal DABE**
- **Évelyne DONZEAUD**
- **Tony LOURENÇO**
- **David DELIGEY**
- **Danièle DUBOURDIEU**
- **Alain POLI**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Publication le...30/03/2018
GUJAN-MESTRAS le...30/03/2018.....

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

